

PSMT : historique et débuts

C'est l'intérêt nouveau suscité par le concept de santé mentale au travail au cours des deux dernières décennies qui a donné naissance à Protégeons la santé mentale au travail. Même si les entreprises savent depuis de nombreuses années que les problèmes de santé mentale représentent un enjeu de taille en milieu de travail, c'est dans les 20 dernières années seulement qu'on a compris la nécessité absolue de s'occuper activement des problèmes de santé mentale au travail. Voici pourquoi:

- **Les lois canadiennes reconnaissent de plus en plus le devoir des employeurs de minimiser la part des problèmes de santé mentale attribuable à des lieux de travail malsains sur le plan psychologique.** M. Martin Shain, docteur en sciences juridiques, consultant en recherche sociale en Ontario et spécialiste des aspects juridiques de la protection de la santé mentale en milieu de travail, a joué un rôle de précurseur en livrant le message suivant aux employeurs et aux décideurs : « L'évolution des lois sur les normes d'emploi et les droits de la personne et les progrès dans le domaine du droit des délits civils, des contrats et de la négociation collective ont eu pour effet d'accorder une reconnaissance accrue à la protection de la santé mentale en tant que partie intégrante de la santé et de la sécurité psychologiques. Le devoir d'offrir un milieu de travail psychologiquement sûr apparaît désormais comme une obligation légale et éthique inéluctable pour les employeurs canadiens. » De cette plus grande reconnaissance est né le besoin de trouver une méthode réaliste de surveillance et d'évaluation de la sécurité psychologique des lieux de travail, pour que les décideurs puissent fixer des normes valables et que les employeurs puissent garder un œil sur les facteurs de risque psychologiques et s'assurer que leur organisation respecte des normes appropriées.
- **Les employeurs sont de plus en plus conscients que les problèmes de santé mentale au travail engendrent des coûts importants et ont une incidence négative sur le bilan financier de l'organisation.** Le Global Business and Economic Roundtable on Addiction and Mental Health a largement contribué à sensibiliser les entreprises aux répercussions financières des problèmes de santé mentale en milieu de travail. De cette prise de conscience accrue a surgi le besoin de se doter de stratégies concrètes pour dépister les problèmes de santé mentale dans le milieu de travail et mettre en œuvre des solutions appropriées pour mieux contrôler les coûts.

→ **Les chercheurs et fournisseurs de services en santé mentale comprennent mieux l'importance de tenir compte du milieu de travail, à la fois pour son influence possible sur le déclenchement ou l'aggravation des problèmes de santé mentale et pour l'impact que peuvent avoir les problèmes de santé mentale sur la capacité d'une personne à fonctionner efficacement au travail.** À moins que le fonctionnement et le stress au travail ne soient spécifiquement ciblés par des interventions, on passe à côté d'un aspect essentiel de la santé mentale de l'individu. Les chercheurs affiliés à la Faculté des sciences de la santé de l'Université Simon Fraser (Joti Samra, Merv Gilbert et Dan Bilsker) ont réalisé une série de projets « d'application des connaissances » au cours des six dernières années dans le but de mieux faire comprendre le rôle de la santé mentale au travail aux employeurs, décideurs, chercheurs et cliniciens. De cette compréhension accrue a surgi le besoin d'avoir des outils rapidement utilisables permettant aux organisations d'évaluer la santé et la sécurité psychologiques à l'aide d'une méthode conviviale qui débouche directement sur des stratégies d'intervention concrètes.

À la fin de 2007, Martin Shain a proposé au Centre pour la santé mentale en milieu de travail de la Great-West un concept qui, une fois mis au point, lui procurerait une stratégie et une méthode concrète pour évaluer et atténuer les risques pour la santé mentale inhérents à l'organisation et à la nature du travail. Le professeur Shain a inventé l'expression « Guarding Minds » en anglais pour faire ressortir l'importance de situer la protection de la santé mentale au travail dans le cadre juridique qui régit la santé et la sécurité au travail. La Great-West a perçu la convergence des axes de développement décrits ci-haut et proposé de former une équipe, basée à l'Université Simon Fraser, pour travailler à l'avancement de ce projet.

Au début de l'année 2008, le Centre pour la santé mentale en milieu de travail de la Great-West a confié à cette équipe la mission de créer une ressource sur le Web à l'intention des employeurs. Le projet, qui en est à sa deuxième année d'existence, bénéficie d'un généreux soutien financier de la Great-West, compagnie d'assurance-vie. Protégeons la santé mentale au travail est une méthode d'avant-garde adaptée à la réalité des employeurs, décideurs, cliniciens et travailleurs du Canada, qui ont besoin d'un outil pratique et convivial pour évaluer et identifier les risques psychosociaux dans le milieu de travail et mettre au point des interventions pratiques mais convaincantes pour atténuer ces risques et améliorer la qualité de la santé mentale au travail. L'équipe de concepteurs de Protégeons la santé mentale au travail se compose des professeurs Joti Samra, Merv Gilbert, Martin Shain et Dan Bilsker.